

Nantes, le 23 mars 2020

## Urgence Coronavirus

# La Région des Pays de la Loire lance un plan d'Urgence Santé et mobilise 3 M€ pour soutenir le personnel soignant

Face à la crise sanitaire qui s'amplifie, nous devons agir vite et de manière coordonnée avec l'Etat, l'ARS et l'ensemble des élus et acteurs locaux. La Région met ainsi en œuvre dès aujourd'hui 4 nouvelles initiatives pour accompagner et soutenir le personnel soignant dans les hôpitaux, en ville ou dans les EHPAD:

1. Nous mettons en place un **fonds régional « Pays de la Loire Urgence Santé »** doté de 3 M€ pour l'achat d'équipements :
  - Dont **1,6 M€** consacré à l'achat de **1,5 million de masques (500 000 masques FFP2 et 1 million de masques chirurgicaux FFP1)**. Nous avons par ailleurs donné à l'ARS le stock de masques (**19 900**) dont nous disposions à l'Hôtel de Région et un recensement exhaustif est en cours dans nos **114 lycées** sur des équipements mobilisables pour nos soignants (masques, charlottes, blouses et surblouses, gants, gel, etc.).
  - Nous recensons de nombreuses demandes du côté de la **médecine libérale**, ou de l'**équipement des EHPAD** ou des **structures gérant le handicap** (MAS, FAM, EAM) pour permettre notamment la **téléconsultation** à distance avec du matériel adapté (smartphones, tablettes, PC, équipements de télémédecine, etc.), auxquelles le fonds Urgence Santé va pouvoir répondre.
  - En lien avec le Préfet de Région et l'ARS, la Région a mis en place un **numéro vert : 0800 030 300** et **une adresse mail [masques@paysdelaloire.fr](mailto:masques@paysdelaloire.fr)** opérationnels dès aujourd'hui pour aider au **recensement des stocks de masques et de tous les équipements utiles** (blouses, surblouses, gel, charlottes, gants, lingettes, surchaussures, etc.) sur tout le territoire régional (stock chez les entreprises, les établissements scolaires, les collectivités locales, etc.) **grâce à la mobilisation d'agents du conseil régional**.
  - Enfin, le Conseil régional va mettre en place **une cellule logistique**, qui permettra, sur régulation des priorités par l'Etat et l'ARS, d'acheminer les stocks de masques recensés à leurs destinataires.
2. Les personnels soignants vont bénéficier de la **Gratuité dans tous les transports publics régionaux** sur simple déclaration sur l'honneur.
3. S'agissant des formations sanitaires et sociales, **la Région va identifier les étudiants volontaires** afin de les mettre en relation avec les structures de soins et EHPAD qui expriment des besoins de main d'œuvre. Par ailleurs, **la Région mobilise 1 M€ sur deux mois** pour assurer le **versement des bourses et des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle (demandeurs d'emploi) et du Fonds Social d'Urgence**, pour toute la durée desdites formations y compris pendant la crise actuelle. Quant au régime de prise en charge des frais kilométriques des étudiants infirmiers du secteur privé, il sera aligné sur celui du public.

- Enfin, j'ai indiqué au Préfet et au directeur de l'ARS que la Région se tenait prête, si les capacités hôtelières à proximité des centres hospitaliers venaient à manquer, à **mettre à disposition nos internats proches des centres hospitaliers** pour éviter les déplacements domicile-travail au personnel de santé. De la même façon, notre réseau de transports publics (lignes scolaires, régulières, TAD) peut être activé, sur demande de l'Etat et de l'ARS, pour faciliter les déplacements des personnels soignants.

**Christelle Morançais**

**Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire**

**CONTACT PRESSE**

**Nadia Hamnache** : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62– 06 77 66 11 16